BOUS-
WALDBREDIMUS
Een Dall. eng Gemeng

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
du conseil communal
Séance du 24 septembre 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 17 septembre 2026 *(publiée par voie d'affiches et sur le site internet)*
Date de la convocation des conseillers : 17 septembre 2026

Présents : M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, M. Dries D'Exelle, M. Jean-Claude Ruppert, échevins
M. Jos Muller, M. Alain Thill, M. Louis Oberhag, M. Joe Bleser, conseillers
M. Bernard Heinesch, M. Christian Weber, secrétaires communaux

Absent(s) a) excusé : Mme Netty Kill, Mme Mireille Braun, M. Joé Beissel, conseillers

LE CONSEIL COMMUNAL,

01) a décidé, à huis clos et à la majorité des voix de nommer aucun des candidats au poste d'employé dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif.

02) a accordé, à huis clos et à l'unanimité, une promotion à un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

03) a décidé, à huis clos, et à l'unanimité de donner démission de ses fonctions d'employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social à Monsieur Max Wagner ceci avec effet au 1er novembre 2026.

04) a approuvé à l'unanimité les primes à attribuer aux salariés à tâche manuelle ceci conformément à l'article 9.2 de la convention collective des salariés à tâche manuelle.

05) a approuvé à l'unanimité des membres le compte-rendu de la séance du conseil communal du 09 juillet 2026.

6.1) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles 1259/4791 et 1259/4792, sises à Ersange au lieu-dit « Montée de la Klaus » ainsi que sur la parcelle 1259/4790, sise à Ersange au lieu-dit « Rue de l'Eglise».

6.2) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles 1359/1454 et 1361/5131, sises à Erpeldange au lieu-dit « Rue de Mondorf».

6.3) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles 581 et 581/2, sises à Trintange au lieu-dit « Im Widem » ainsi que sur la parcelle 643/3714, sise à Trintange au lieu-dit « Auf der Gemeindeplatz ».

6.4) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle 1380/5143, sise à Erpeldange au lieu-dit « Rue de Mondorf».

6.5) a décidé à l'unanimité de renoncer au droit de préemption sur les terrains non-bâtis faisant objet du PAP Rothstück prémentionné à savoir les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section WA de Waldbredimus, lieu-dit « Cité Nicolas Spanier » sous les numéros suivants : 468/5055, 462/5050, 469/5059, 469/5058, 460/5048, 460/5047, 460/5046, 460/5045, 460/5044, 460/5043, 460/5042, 463/5051, 463/5052 et 463/5053.

07) a décidé à l'unanimité, ceci suite aux explications du service technique portant sur le montant du devis du réaménagement de l'arrêt de bus « Bous-Kapell », de reporter ce point à une séance ultérieure.

08) a décidé à l'unanimité de dénommer le chemin se situant entre les parcelles section WB de Trintingerthal, 1368 et 1378/4274, resp. 1376/4383 et 1378/4316 « Ënnert der Kinett ».

09) a approuvé à l'unanimité le projet de morcellement, établi en date du 07 septembre 2026 par le bureau TERRA G.O. sàrl sous la référence 2026133BOWA, relatif à la parcelle 241/4579 sise à Roedt au lieu-dit « Rue de Remich», inscrite au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section WB de Trintingerthal.

10) a approuvé à l'unanimité le projet de morcellement, établi en date du 03 juillet 2026 par l'administration du Cadastre et de la Topographie sous la référence 236664 relatif à une parcelle sise à Rolling au lieu-dit « Rue d'Assel», inscrite au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section BB de Rolling/Assel sous le numéro 1156/3220.

11) a approuvé à l'unanimité la convention du 27 avril 2026 entre l'Administration communale de Bous-Waldbredimus, le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'asbl LASEP, concernant l'organisation des activités de la LASEP à l'école fondamentale de Trintange.

12) a approuvé à l'unanimité la convention du 1ier juillet 2026 entre l'Administration communale de Bous-Waldbredimus, le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'asbl LASEP, concernant l'organisation des activités de la LASEP à l'école fondamentale de Bous.

13) a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal pour la création, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton de Remich (S.I.A.E.R.) tels qu'ils ont été avisés par le comité su S.I.A.E.R en date du 05 août 2026.

14) a décidé à l'unanimité d'accorder à Mme Christine Deter-Jakobs une concession temporaire pour une tombe sur une durée de trente ans au cimetière de la commune de Bous-Waldbredimus à Trintange.

15) a approuvé avec 7 voix pour et une abstention le compromis de vente du 05 août 2026 entre le collège échevinal de la commune de Bous-Waldbredimus, agissant comme acquéreur et l'association « Comice agricole de Rolling/Assel » agissant comme vendeur, relatif à l'acquisition de l'immeuble du Comice agricole de Rolling/Assel, sis à Rolling au lieu-dit « Rue d'Assel » inscrit au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section BB de Rolling/Assel sous le numéro N° 1073/2092, contenant 1,37 ares, au prix de 120.000,00.-€.

16) a décidé à l'unanimité de fixer à partir du mois de janvier 2027 la redevance à facturer aux clients du service « Repas sur roues » de SERVIOR à 21,50€ par repas.

17) a approuvé à l'unanimité une modification du budget ordinaire de l'exercice 2026 relative aux frais du transport scolaire.

18) a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recettes.

19) a pris note des informations du collège échevinal portant sur

- le départ en retraite avec effet au 1ier octobre 2026 de Mme Josette Schott.
- une intervention du service de déminage de l'armée au chantier de la nouvelle marie à Waldbredimus, ceci suite à la découverte de boîtes de munition datant de la 2ième Guerre mondiale.
- une demande de changement de carrière d'une employée communale affectée à la Maison relais de Trintange, changement lequel serait contraire à la convention conclue avec l'asbl Anne, gestionnaire de ladite Maison relais.
- une convention entre le collège échevinal de la commune de Bous-Waldbredimus et les ateliers Dostert de Greiveldange portant sur des factures relatives à la réparation d'un tracteur laquelle est restée infructueuse depuis des années et avise favorablement la proposition du collège échevinal.

a pris note de diverses interpellations de conseillers portant sur

- le non-respect de la vitesse et une limitation à 70 kmh sur le tronçon du contournement de Bous situé entre l'intersection avec la rue de Remich à Bous et l'intersection avec le CR149.
- l'aménagement d'un sens unique sur le chemin liant la Rue Principale à la Rue de Remich à Trintange, et des explications du collège échevinal qu'une telle réglementation dévierait le trafic vers l'entrée de la rue Principale à Roedt.
- le non-respect du code de la route par des utilisateurs de trottinettes électriques à Waldbredimus et en particulier des dégâts au nouveau sentier pédestre entre Waldbredimus et Gondelange résultant de l'utilisation inappropriée.
- l'état de différents chemins et rigoles dans les vignes à Bous et des réparations nécessaires.
- l'absence d'une cabine à livres à Trintange et des explications du collège échevinal relatives au fait que la commune ne disposait que de quatre « Raider » de l'ancienne commune de Bous lesquels ont été transformé en cabines à livres par l'atelier communal.

Le Conseil communal :

Antonio Da Costa Araujo	Marc Schons	Dries D'Exelle	Jean-Claude Ruppert
Netty Kill	Mireille Braun	Jos Muller	Alain Thill
Louis Oberhag	Joé Beissel	Joe Bleser	